

28 NOV. 1988

2127

Bern, le 14 novembre 1988

NIGER : Assistance technique de Frs. 18'000'000.-- pour la
 poursuite d'un appui au secteur de l'hydraulique

Vu la proposition du DFAE du 14 novembre 1988

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

La somme de Frs. 18'000'000.-- est accordée en faveur de la
 poursuite d'un appui au secteur de l'hydraulique du Niger.

Ce montant sera imputé au crédit de programme de FRs. 2,1
 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en
 faveur des pays en développement selon l'AF du 23 septembre
 1987.

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la
 rubrique budgétaire 202.493.01.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	12	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
	X	EVD	7	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	8	-
	X	Fin.Del.	8	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 14 novembre 1988

AU CONSEIL FEDERAL

Fera l'objet d'un communiqué
de presse après la signature
de l'accord

NIGER: Assistance technique de Frs. 18'000'000.- pour la
poursuite d'un appui au secteur de l'hydraulique

I

INTRODUCTION

Cette proposition recommande l'octroi d'une assistance technique non-remboursable de Frs. 18 millions pour l'exécution de la cinquième phase (1.10.88 - 30.9.92) de l'appui que la Suisse apporte au développement du secteur de l'hydraulique au Niger.

Le Programme hydraulique est la plus importante activité de la Suisse au Niger et contribue à aider ce pays à atteindre l'un de ses objectifs prioritaires soit "l'eau pour tous". Le programme d'appui à l'hydraulique correspond à une approche sectorielle qui se concrétise à différents niveaux:

- (1) national par le soutien institutionnel aux Services centraux, enseignement et recherche et renforcement de la capacité en matière de forage,
- (2) départemental par l'appui à la décentralisation du Ministère à Agadez et au programme d'ouvrages hydrauliques à Maradi et
- (3) villageois par la réalisation de puits et forages.

II

CADRE GENERAL

La République du Niger - pays typique du Sahel -, a une superficie de 1,27 million de km², dont 75% de désert, 15% semiaride et moins de 10% cultivable. La population, estimée à 6,8 millions d'habitants en 1987, croît au rythme annuel de 3,1%. Près de la moitié de cette population a moins de quinze ans; trois quarts d'entre elle vit sur un quart du territoire. L'agriculture, élevage compris, se trouve être l'activité économique la plus importante et la ressource principale de la population. Elle emploie 90% de la population totale et assure 42,5% (1987) du PIB. L'agriculture nigérienne est surtout de subsistance. Le PNB par habitant a atteint en 1984 \$190, mais le revenu moyen par habitant dans les zones agricoles non irriguées est estimé à environ US\$ 80.

Les défis pour le développement futur au Niger sont principalement: (1) défi démographique, vu le rythme d'augmentation des besoins dans tous les domaines; (2) dégradation du milieu agro-écologique: désertification tendancielle, érosion, effets des sécheresses, etc.; (3) l'insuffisance de la croissance économique

(moyenne 1,5% an de 1959 à 1986). Dans ce cadre, l'effort pour le développement du secteur rural est prioritaire. Dans la dynamisation du secteur rural, l'amélioration des conditions de vie dont l'approvisionnement en quantité et qualité suffisantes de l'eau potable pour les hommes et le bétail est décisif et joue un rôle très important pour le développement des activités agro-pastorales.

Malgré de grands efforts faits ces dernières années pour améliorer l'alimentation en eau potable des zones rurales, la situation reste toujours préoccupante. Si vers la fin des années 70 le taux de couverture se situait autour des 30-40%, on estime qu'aujourd'hui 40-50% de la population bénéficie d'un accès régulier à l'eau potable (selon les normes établies). Cette amélioration relativement lente s'explique essentiellement par la spécificité géographique, climatique et économique du pays.

Les précipitations, base de toute ressource en eau, sont caractérisées au Niger par une irrégularité interannuelle importante et une répartition inégale sur l'étendue du territoire national.

Ainsi les réserves en eau de surface n'arrivent pas - de loin - à satisfaire les besoins hydriques de la population. L'alimentation tant humaine qu'animale repose donc essentiellement sur les ressources souterraines.

L'exploitation des ressources hydrauliques souterraines se heurte à différentes contraintes qui sont principalement d'ordre:

- technique (manque de données hydrogéologiques, complexité d'exécution des ouvrages, problèmes liés à l'exhaure,...);
- économique et financier (coûts importants des études, réalisations, suivi, maintenance, ...);
- institutionnel (nécessité d'une bonne coordination de tous les intervenants, étendue du territoire demandant une décentralisation de l'administration, un nombre suffisant de techniciens bien formés..).

Dans ce contexte difficile, le nouveau plan quinquennal (1987-1991) met un accent important sur la connaissance des ressources en eau, la réalisation d'ouvrages et l'entretien de ceux-ci.

Comme il est mentionné dans le plan, la construction de nouveaux ouvrages n'est pas la seule préoccupation. Il faut également s'assurer que ces infrastructures puissent durer et rendre des services sur une longue période. D'où la nécessité de porter une grande attention sur tous les problèmes liés à l'entretien et à la maintenance.

Le principe de solution est celui de la responsabilisation des bénéficiaires. Les orientations pour l'action sont les suivantes:

- amélioration des connaissances, grâce à un programme systématique d'inventaires et d'études, couverture de l'ensemble des besoins identifiés grâce à un programme de réalisation et de réhabilitation des infrastructures et équipements,
- mise au point d'un système efficace de gestion, de maintenance et de prise en charge de l'exploitation par les bénéficiaires (Plan 87-91, 30.4.87).

Dans une perspective à plus long terme, il faut renforcer tout ce qui touche à l'amélioration de la connaissance des ressources en eau. Comme cela a été souligné à la conférence "Eau Niger 87", il est important que le pays puisse disposer:

- d'un inventaire précis de toutes les ressources, tant sur le plan qualitatif que quantitatif,
- d'un réseau piézométrique fiable,
- d'une capacité nationale d'analyse des eaux,
- des instruments de planification, mise en valeur, suivi et gestion des ressources en eau.

Le principal acteur national dans le domaine de l'hydraulique villageoise est le Ministère des Ressources Animales et de l'Hydraulique (MRA/H). Dans le domaine de la coopération au développement, un certain nombre d'acteurs extérieurs (sur financement bilatéral, multilatéral et privé) apportent un soutien dans le secteur. La coordination de ces aides incombe à la Direction des Ressources en eau, qui est soutenue par le présent programme dans ce cadre.

HISTORIQUE DE LA COOPERATION DANS LE SECTEUR

L'importance et l'urgence des besoins en eau dans le milieu rural de ce pays sahélien ont conduit la DDA, depuis 1973, à s'engager de façon croissante dans le secteur de l'hydraulique au Niger.

Le programme d'appui au secteur hydraulique (régie confiée à l'IUED) a commencé en 1979 par le renforcement du service d'hydrogéologie (phase I), élargi ensuite (phases II-IV 1981-88) à des appuis à la Section Géologie de l'Université de Niamey, la Section Forages de l'Office des Eaux du Sous-sol (OFEDS) et le service départemental de l'Hydraulique à Agadez. A partir de 1985, le projet "puits villageois" a été intégré dans le programme d'appui au secteur hydraulique.

La coopération avec le Niger en matière d'hydraulique a fait l'objet, en 1984, d'une évaluation confiée au Groupe suisse d'études et de réalisations techniques (GREO SA) qui a recommandé la poursuite de cette coopération. En outre, une évaluation interne du programme hydraulique en 1988 a confirmé l'appréciation positive du soutien suisse et a fait ressortir la détermination des services publics chargés du secteur hydraulique pour faire face au problème de l'eau.

LE PROGRAMME

Le programme d'appui à l'hydraulique correspond à une approche sectorielle soucieuse de répondre à des problèmes auxquels est confrontée l'instance centrale responsable pour le secteur, le Ministère des Ressources Animales et de l'Hydraulique (MRAH) et en même temps de contribuer directement à la solution de problèmes d'approvisionnement en eau de la population.

La cohérence de cet appui se vérifie par la complémentarité des soutiens prévus aux plans institutionnel, opérationnel, de la recherche et de la formation. Elle se concrétise par ailleurs à différents niveaux:

(1) national par le soutien institutionnel aux Services centraux, enseignement et recherche et renforcement de la capacité en matière de forage, (2) départemental par l'appui à la décentralisation du Ministère à Agadez et au programme d'ouvrages hydrauliques à Maradi et (3) villageois par la réalisation de puits et forages.

Le programme hydraulique Suisse-Niger est un instrument d'appui aux institutions nationales afin que celles-ci puissent mieux remplir leurs tâches, à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif.

L'objectif général est de renforcer la capacité des institutions nationales à gérer et maîtriser l'eau. D'une manière plus spécifique, le programme hydraulique aide le Niger à construire des puits et forages, à assurer l'entretien à long terme des Points d'Eau Modernes, à mieux connaître les potentialités hydrauliques du sous-sol, à former des spécialistes capables de maîtriser les problèmes du secteur et à réorganiser le service public chargé de la maîtrise des réserves d'eau en appuyant la décentralisation.

Le programme est constitué de cinq sous-programmes:

- a) Appui scientifique et technique à la Direction des Ressources en Eau (DRE)
- b) Appui à la Direction Départementale Hydraulique (DDH) à Agadez
- c) Appui à la DDH à Maradi et programme d'approvisionnement en eau au milieu rural
- d) Appui à la planification des ressources humaines et à l'organisation de la formation continue des agents du secteur hydraulique
- e) Appui à l'"Office des Eaux du sous-sol" (OFEDES)

En outre, le programme dispose d'un bureau d'administration à Niamey. Dans le cadre de l'assistance technique, la Suisse met 270 H/M d'expert à disposition du programme.

Le programme fait l'objet d'un accord entre la Gouvernement du Niger/Ministère des Ressources Animales et de l'Hydraulique (M.R.A/H.) et le Gouvernement suisse/DDA qui confie la régie du programme à l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement (IUED) à Genève.

LES OBJECTIFS DE LA 5ème PHASE (octobre 1988 - septembre 1992)

La nouvelle phase, qui s'inscrit dans la continuité de ce qui a été entrepris, est caractérisée par les objectifs spécifiques suivants :

- L'amélioration de l'approvisionnement en eau potable du département de Maradi par la construction d'environ 200 puits et 30 à 40 forages (50 à 60'000 personnes concernées). Ces ouvrages seront construits par l'Unité opérationnelle "puits villageois", la section forages de l'OFEDES et des entrepreneurs privés.
- Le renforcement des services chargés de la gestion des ressources en eau, au niveau national et départemental, notamment pour leur permettre de réaliser le programme piézométrique, élaborer un inventaire fiable et dynamique constituant également la base pour les atlas hydrauliques, le suivi des mares, le développement de la documentation et des études spécifiques.
- La mise en place d'une planification des ressources humaines de l'hydraulique et la réalisation d'un programme de formation continue des agents travaillant dans le secteur.
- Etablissement d'une collaboration avec des artisans et entrepreneurs privés nationaux pouvant intervenir dans le domaine de la construction et de l'entretien des points d'eau.

- Elaboration et mise en pratique ensemble avec les services concernés d'un concept pour faire face à la problématique en amont et en aval de la construction de points d'eau, principalement les questions socio-économiques liées à la prise en charge effective par les bénéficiaires des puits cimentés, notamment leur entretien.
- Appui aux initiatives villageoises de développement communautaire liées à l'eau.
- La consolidation des Directions départementales de l'Hydraulique notamment à Agadez et Maradi.
- Appui à la structuration et à l'organisation de la section forages de l'OFEDS et à la formation du personnel technique de l'entreprise.
- La mise en place d'un système interne de suivi - évaluation - programmation.

La contribution suisse au programme hydraulique du Niger d'un montant de Frs. 18'000'000.- pour une période de quatre ans (1988-1992) est répartie concernant les cinq sous-programmes, comme suit: a) appui à la DRE (Frs. 4,02 mio); b) appui à la DDH-Agadez (Frs. 1,09 mio); c) appui à la DDA-Maradi et approvisionnement en eau (Frs. 9,81 mio); d) programme ressources humaines et formation (Frs. 1,20 mio); e) appui à l'OFEDS (Frs. 1,14 mio); le bureau d'administration ainsi qu'une mission d'évaluation (0,74 mio).

La contrepartie nigérienne consiste en charges de personnel, en infrastructures et équipements, en charges de fonctionnement, en participation des populations aux travaux de construction et l'entretien des ouvrages.

APPRECIATION

- Le programme hydraulique est conçu comme une forme de coopération qui se base sur les structures existantes et qui tient compte des capacités nationales à gérer à terme le développement du secteur d'une manière autonome, il évite dans la mesure du possible de créer des structures ou institutions nouvelles liées à l'apport extérieur. En favorisant le renforcement institutionnel, le perfectionnement des ressources humaines et la recherche, le programme contribue à aider le Niger à maîtriser les problèmes d'un secteur particulièrement prioritaire pour le pays.
- Dans une région où il n'y a aucun cours d'eau superficiel permanent, le point d'eau est évidemment vital pour la population et son bétail et il constitue en même temps un point de départ pour tout développement social et économique, notamment des activités agro-pastorales. Le sous-programme de puits est réalisé dans une région particulièrement difficile en ce qui concerne l'accès à l'eau potable (grande profondeur, zone de gaz) et contribue donc d'une manière décisive au développement de cette zone et fait partie d'une stratégie contre l'exode rural.
- L'appui du programme à la décentralisation du MRA/H au niveau départemental est un soutien très apprécié de la partie nigérienne de leur politique de décentralisation des services techniques et de la décentralisation du pouvoir de décision en général conformément aux orientations de la charte adoptée par la société de développement. Au niveau institutionnel l'arrêté du MRA/H du 18.1.88 précise le rôle des services centraux et des services départementaux.

- Dans son programme d'ajustement structurel au Niger, la Banque mondiale a admis la nécessité de réhabiliter l'OFEDS en lui donnant une vocation d'entreprise chargée de réaliser des puits et forages. Par ailleurs, le redressement financier entamé par l'OFEDS a porté des résultats encourageants (remboursement d'une grande partie des dettes). Néanmoins, il est jugé opportun de prolonger un appui léger pour consolider les acquis.

SUIVI ET EVALUATION

Sur le plan technique et scientifique, l'IUED, en tant que régisseur, collabore avec des institutions spécialisées comme le Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel, l'Institut de géophysique de l'Université de Lausanne, l'EPFL, entre autres.

L'exercice d'une évaluation interne du programme a été mené avec une participation active des partenaires nigériens pendant la phase IV. Ce processus va être poursuivi et perfectionné pendant la nouvelle phase et sera complété par une évaluation externe qui est prévue.

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

- République du Niger: Plan de développement économique et social du Niger 1987-1991
- MRA/H, République du Niger, requête de financement: Coopération bilatérale Niger-Suisse en matière d'hydraulique, juin 1988
- Centre de liaison pour l'environnement, Kenya, rapport de synthèse: Campagne d'identification des besoins en eau en Afrique/Niger, 1987

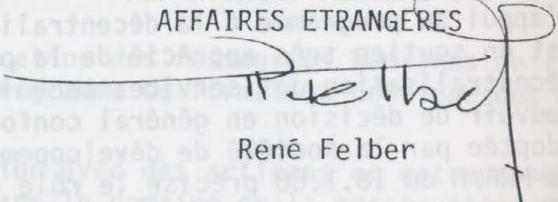
III

L'Office Fédéral des Affaires Economiques Extérieures et de l'Administration Fédérale des Finances ont été consultés à titre préalable et ont donné leur accord à cette proposition de crédit.

IV

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES


René Felber

Extrait du procès-verbal

- EDA 12 pour exécution
- EFD 7 pour information
- EVD 7 (GS 5, OFAEE 2) pour information
- EFK 2 pour information
- Fin Del 2 pour information

Pour co-rapport à

- Département Fédéral de l'Economie Publique
- Département Fédéral des Finances

Annexe proposition du DFAE du 14 novembre 1988

- Projet de décision de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

La somme de Frs. 16'000'000.-- est accordée en faveur de la poursuite d'un appui au secteur de l'hydraulique au Niger.

Ce montant sera imputé au crédit de programme de Frs. 2,1 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement selon l'AF du 25 septembre 1987.

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire



Eidgenössisches Departement
 für Auswärtige Angelegenheiten
 Département fédéral des affaires étrangères
 Dipartimento federale degli affari esteri

2128

3003 Berna, le 30 novembre 1988

NIGER : Assistance technique de Frs. 18'000'000.-- pour la
 poursuite d'un appui au secteur de l'hydraulique

Réponse orale

Vu la proposition du DFAE du 14 novembre 1988

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

La somme de Frs. 18'000'000.-- est accordée en faveur de la
 poursuite d'un appui au secteur de l'hydraulique du Niger.

Ce montant sera imputé au crédit de programme de FRs. 2,1
 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en
 faveur des pays en développement selon l'AF du 23 septembre
 1987.

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la
 rubrique budgétaire 202.493.01.

Pour extrait conforme

DEPARTEMENT FÉDÉRAL
 DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Secrétaire

René Felber

Annexe:

Réponse f.